

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE JOUÉ-LÈS-TOURS

Par délibération métropolitaine en date du 24 février 2025, le Président de Tours Métropole Val de Loire a prescrit la mise à disposition au public du dossier de projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Joué-lès-Tours.

Au terme de cette mise à disposition du public, le projet de modification simplifiée n°1 du PLU sera approuvé par le Conseil métropolitain.

Le dossier du projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Joué-lès-Tours sera mis à la disposition du public pendant 31 jours consécutifs :

**du lundi 3 mars 2025 à 8h30 au
mercredi 2 avril 2025 à 17h00,**

en Mairie de Joué-lès-Tours, selon les horaires d'ouverture du public : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,

et au siège de Tours Métropole Val de Loire - aux jours et heures habituels d'ouverture

où chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur un registre prévu à cet effet.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la Ville de Joué-lès-Tours : www.jouelestours.fr et sur le site internet de la Métropole www.tours-metropole.fr.

Le public pourra également formuler ses observations par voie numérique via une adresse mail électronique dédiée : ep.plu.joue-les-tours@tours-metropole.fr.

A l'issue de la mise à disposition du public du dossier de projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Joué-lès-Tours, le bilan des observations sera soumis pour approbation au Conseil métropolitain.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, à leur frais, auprès de la Mairie de Joué-lès-Tours. Des informations sur le dossier peuvent être demandées à l'accueil du service urbanisme de la Mairie de Joué-lès-Tours, par téléphone au 02.47.39.70.00 ou par mail à urbanisme@jouelestours.fr